

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 juin 2019 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absent : M. Mark Handschin.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2019**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Subvention de 50\$ / enfant pour tout camp de jour
  - ~~b) Asphalte du sentier du Parc de l'Amitié – Mandat à M. Francis Lamarre, conseiller~~
  - c) Autorisation d'une dépense pour le baseball : 500.00\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un habit de combat : 2 000.\$
  - b) Cellulaire pour le directeur incendie fourni par la municipalité
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Demande de dérogation mineure pour le 454, rue Principale
  - b) Mandat à Gestim inc. pour une modification règlementaire pour le 119 rang de la Baie
  - c) Échange de deux parcelles de lot pour régulariser l'utilisation entre la municipalité et BMR
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Achat d'un radar vitesse – voir les spéciaux au Congrès de l'ADMQ
  - b) Autorisation d'une dépense pour l'achat de sable pour le terrain de balle : 590.\$
  - c) Autorisation d'une dépense pour l'achat de roches pour les accotements : 340.\$
  - d) Ajout de pierre sur la montée Roy avec la municipalité de Venise-en-Québec : 2 500.\$
  - e) Appui de projets de transport collectif et transport actif
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Liste des équipements électroniques à se départir
  - b) Monty Sylvestre conseillers juridiques – Changement d'étude légale
  - c) Renouvellement de l'assurance collective des employés

10. VARIA
11. COURRIER
12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :   h

1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2019-06-080** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-081** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mai 2019. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**LOISIRS ET CULTURE**

C1900159	Éditions Belzo, livres de bibliothèque	52.20\$
C1900160	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	288.12\$
C1900161	Loisir et Sport Montérégie, adhésion 2019	94.96\$

**PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C1900162	Alain Héту, entente cellulaire de mai 2019	70.82\$
----------	--	---------

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

	Aucun fournisseur à payer.	0.00\$
--	----------------------------	--------

**HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

C1900163	BMR L'Homme et Fils, semence à gazon, peinture, attache, filtres	355.54\$
C1900164	Martech inc., numéros civiques et poteaux	86.81\$
C1900165	René Dulude, frais de déplacement et repas pour formation OPA	648.40\$
C1900166	ProNet, produits d'entretien	71.24\$

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1900167	Papeterie Cowansville, fournitures de bureau	71.20\$
C1900168	Monty Sylvestre avocats, service juridique de mai 2019	62.19\$
C1900169	Groupe CCL, achat de chèques laser	528.44\$

**Pour un total de :** **2 329.92\$**

**2019-06-082** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 2 329.92\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	Juin 2019	3 356.87\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Mai 2019	9 627.42\$

C1900148	BMR L'Homme et fils inc., rouleau de timbres et poste	318.72\$
C1900149	Ministre des Finances, service de la SQ, vers.1 / 2	77 075.00\$
C1900150	Garage Yves St-Laurent, essence et changement d'huile camion de voirie	241.99\$
C1900151	Financière Manuvie, assurance collective – Juin 2019 (ajout d'employé)	2 392.30\$
C1900152	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Mai 2019	2 940.09\$
C1900153	Revenu Canada, retenue sur salaire	323.27\$

L1900040	Solution Burotic 360, location photocopieur 3 mois	510.49\$
L1900041	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	662.13\$
L1900042	Receveur général du Canada, DAS d'avril 2019	1 442.17\$
L1900043	Ministère du Revenu du Québec, DAS d'avril 2019	3 622.44\$
L1900044	Desjardins services des cartes, fête de Pâques, batterie PM-1, frais annuel Fleurs décès Mme Provost et fleurs prompt rétabliss. Mme Laurain	636.61\$
L1900045	MRC Haut-Richelieu, matières résiduelles de juin 2019	5 483.95\$
L1900046	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	785.91\$
L1900047	Hydro-Québec, électricité du garage et pavillon des loisirs	587.11\$
L1900048	Hydro-Québec, électricité de la PM-1	579.36\$

**Pour un total de :** **110 585.83\$**

#### **Dépenses autorisées par résolution**

C1900154	Compteurs d'eau du Québec, achat de 6 compteurs (2019-05-075)	2 174.41\$
C1900155	Raymond Chabot Grant Thornton, 2 <sup>e</sup> partie États financ.2018 (2019-02-038)	4 708.23\$
C1900156	René Dulude, frais déplacement pour examen pesticides (2019-02-033)	52.80\$
C1900157	FNX Innov inc., support technique pour future USEP (2019-02-036) et Frais coordination avec MTQ pour programme TECQ 2019 (2019-02-034)	2 530.89\$
C1900158	Terrassement Bourgeois, tonte des pelouses, vers. 1/3 (2018-05-081)	2 625.26\$

**Pour un total de :** **12 091.59\$**

## 5. LOISIRS ET CULTURE

### A) SUBVENTION DE 50.\$ PAR ENFANT POUR TOUT CAMP DE JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien n'offre pas de camp de jour pour l'été;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accorde déjà un montant de 50.\$ par enfant pour les camps de jour à temps plein de Henryville et Venise-en-Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait lieu d'offrir l'aide financière pour tous les camps de jours;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-083** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien offre une aide financière de 50.\$ par enfant résident de la municipalité, pour l'inscription à temps plein de tout camp de jour, sur présentation d'un reçu officiel. **ADOPTÉE.**

### B) ASPHALTE DU SENTIER DU PARC DE L'AMITIÉ – MANDAT À M. FRANCIS LAMARRE, CONSEILLER

**En début de séance, les élus ne souhaitent pas donner de mandat au conseiller, monsieur Francis Lamarre, pour les communications avec les fournisseurs.**

### C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE BASEBALL

**2019-06-084** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 500.\$ soit autorisée pour l'activité de baseball des enfants, saison 2019. **ADOPTÉE.**

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT

**CONSIDÉRANT QU'**un habit de combat pour un pompier a une durée de vie de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la durée de l'habit de combat pour le chef aux opérations est dépassé de quelques mois;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-085** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 2 000.\$ soit autorisée pour l'achat d'un habit de combat. **ADOPTÉE.**

### B) ACHAT D'UN FORFAIT CELLULAIRE POUR LE DIRECTEUR INCENDIE

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de fournir un appareil cellulaire au directeur du service des incendies de Saint-Sébastien et d'Henryville;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit cellulaire pourra être remis au pompier responsable advenant l'absence ou les vacances du directeur incendie;

## **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-086** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un forfait cellulaire soit choisi et fourni par la municipalité au directeur du service des incendies. **ADOPTÉE.**

## **7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 454, RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par le demandeur et propriétaire monsieur Denis Méthé pour Sou-Den inc., située dans la municipalité de Saint-Sébastien pour régulariser une marge de recul avant sur le lot 5 598 539 situé au 454, rue Principale;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a pour but de régulariser une marge de recul avant qui ne respecte pas les normes du règlement de zonage portant le numéro 396, plus particulièrement que le bâtiment doit être situé à une distance minimale de 12 mètres de la marge de recul avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est en processus de vente et qu'un certificat de localisation atteste de la non-conformité du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QU'**il en coûterait trop cher de reculer tous les bâtiments considérant le réseau électrique installé dans le premier bâtiment, le revêtement extérieur qui serait à refaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le facteur d'atténuation est une clôture de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal;

## **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-087** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents,

**D'**accepter la demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant à une distance de 11,74 mètres alors que la norme applicable est de minimum 12 mètres selon le règlement de zonage no.396. **ADOPTÉE.**

### **B) MANDAT À GESTIM INC. POUR UNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE POUR LE 119, RANG DE LA BAIE**

**CONSIDÉRANT** le projet de l'entreprise 9172-0326 Québec inc., représenté par monsieur Éric L'Homme, pour la propriété du 119 rang de la Baie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à diviser le lot 4 776 566 en 2 parties dont la partie avant serait d'une superficie de 700 mètres carrés et la partie arrière de 641,7 mètres carrés tel

que présenté au plan daté du 19 novembre 2018, déposé par Denicourt arpenteurs-géomètres le 17 janvier 2019, sous le numéro des minutes 33490, dossier 10827;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est un changement de zonage pour le 119, rang de la Baie qui est présentement situé à l'intérieur de la zone Ca-1, la partie avant, qui comprendra la résidence et le garage, soit annexée à la zone résidentielle Ra3;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie arrière sera seulement un terrain sans bâtiment, soit annexée à la zone commerciale Ra-3;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé de rejeter la demande de modification réglementaire auprès du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil croient qu'il y a lieu de faire une modification réglementaire relatif à ce lot;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-088** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Gestim inc., pour préparer un projet de règlement pour modifier le règlement de zonage 396. **ADOPTÉE.**

**C) ÉCHANGE DE DEUX PARCELLES DE LOT POUR RÉGULARISER L'UTILISATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET BMR L'HOMME ET FILS INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan daté du 19 novembre 2018, déposé par Denicourt arpenteurs-géomètres le 17 janvier 2019, sous le numéro des minutes 33490, dossier 10827;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment de la caserne et bibliothèque empiète sur le lot 4 776 596 appartenant à Mme Monique Fournier et M. Normand L'Homme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise BMR L'Homme et fils inc., utilise une partie du lot 4 776 565 appartenant à la Municipalité de Saint-Sébastien, pour entreposer des matériaux;

**CONSIDÉRANT** la procuration et autorisation signée et datée du 21 mai 2019, nommant M. Éric L'Homme à agir pour et au nom de M. Normand L'Homme;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Éric L'Homme s'engage à payer tous les frais de notaire, arpenteurs ou autres, pour régulariser la situation et de mettre les titres de propriétés conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal et proposent de mettre une clôture avec porte 50 / 50 pour bien délimiter les terrains;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-089** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'autoriser** l'échange de parcelle des lots 4 776 565, pour une superficie de 69,6 mètres carrés et 4 776 596 pour une superficie de 39,8 mètres carrés;

**D'autoriser** le maire et la directrice générale à signer les documents, pour et au nom de la municipalité. **ADOPTÉE.**

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

### A) ACHAT D'UN RADAR VITESSE – VOIR LES SPÉCIAUX AU CONGRÈS DE L'ADMQ

**CONSIDÉRANT QUE** les radars vitesse installés sur le territoire de la municipalité ont un impact important sur la vitesse des usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent faire l'achat d'un troisième radar vitesse pour l'installer sur le rang de la Baie, à la zone du 50 km;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du congrès de l'Association des directeurs généraux qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2019, les fournisseurs offrent plusieurs spéciaux;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-090** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à voir les spéciaux offerts audit congrès et à faire l'achat d'un radar vitesse. **ADOPTÉE.**

### B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE SABLE POUR LE TERRAIN DE BALLE

**2019-06-091** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 590.\$ soit autorisée pour l'achat sable pour le terrain de balle. **ADOPTÉE.**

### C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE ROCHES POUR LES ACCOTEMENTS

**2019-06-092** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 340.\$ soit autorisée pour l'achat de gravier pour l'entretien des accotements et stationnements municipaux. **ADOPTÉE.**

### D) AJOUT DE PIERRE SUR LA MONTÉE ROY EN PARTAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Venise-en-Québec et Saint-Sébastien ont une entente par résolution pour l'entretien de la montée Roy et que cette dernière touche les deux territoires des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Venise-en-Québec propose de faire l'ajout de pierre sur la montée Roy pour assurer la sécurité des usagers;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-093** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une dépense au montant de 2 500.\$ soit autorisée pour l'ajout de pierre sur la montée Roy;

**QUE** les coûts soient partagés en parts égales entre les deux municipalités;

**QUE** la municipalité de Venise-en-Québec transmette la facture après travaux. **ADOPTÉE.**

## E) APPUI AU PROJETS DE TRANSPORT COLLECTIF ET TRANSPORT ACTIF

### **Transport collectif – Consentement à l'analyse des besoins**

**CONSIDÉRANT QUE** la création du comité rural en santé et qualité de vie émane d'un besoin du milieu visant à travailler en intermunicipal certains dossiers relatifs à la santé et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du comité rural en santé et qualité de vie est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens du milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport collectif en milieu périurbain devient un enjeu pour la pérennité de l'occupation dynamique des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un moyen de transport est une mesure qui favorise la santé des citoyens par exemple en diminuant l'isolement et en donnant accès aux services de santé;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun financement n'est lié à l'existence du comité rural en santé et qualité de vie, la recherche de financement par des programmes d'aide financière sera effectuée par projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité rural en santé et qualité de vie propose de procéder à l'analyse des besoins et la réalisation éventuelle d'un plan d'affaires ou de toute autre solution visant l'instauration de moyens de transport collectif pour le territoire de la municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait souhaitable que la MRC du Haut-Richelieu ou Le Conseil Économique du Haut-Richelieu soit fiduciaire et administrateur des fonds pour le projet de plan d'aménagement du transport collectif;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-094** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité rural en santé et qualité de vie demande à la MRC du Haut-Richelieu et au Conseil Économique du Haut-Richelieu de gérer toutes sommes ou subventions qui pourraient être obtenues pour la réalisation d'études et analyses relatives à la desserte en transport collectif du territoire;

**QUE** toute dépense à être envisagée soit préalablement soumise à ce conseil municipal pour approbation préalable. **ADOPTÉE.**

### **Transport actif - Mandat**

**CONSIDÉRANT QUE** la création du comité rural en santé et qualité de vie émane d'un besoin du milieu visant à travailler en intermunicipal certains dossiers relatifs à la santé et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du comité rural en santé et qualité de vie est d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens du milieu rural de la MRC du Haut-Richelieu en passant par le biais de projets communs;



**CONSIDÉRANT QUE** le comité rural en santé et qualité de vie propose la réalisation d'un plan d'aménagement de transport actif intégré, bonifiant le réseau de pistes cyclables en reliant les parcs, milieux naturels, lieux touristiques actuels et projetés afin de créer un projet respectant les critères du programme Municipalités en action de même que les critères supplémentaires émis par ledit comité;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme de 20 000.\$ est actuellement disponible, soit 10 000.\$ des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV) et 10 000.\$ de Nature-Action pour la réalisation d'une partie du mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** la balance des sommes nécessaires à la réalisation complète de ce mandat sera obtenue par des programmes de financement;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune dépense n'est à envisager pour la réalisation de ce mandat pour la municipalité de Saint-Sébastien;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2019-06-095** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien accepte la réalisation du plan d'aménagement de transport actif par Nature-Action, le tout sans frais. **ADOPTÉE.**

## 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

### A) LISTE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES À SE DÉPARTIR

**2019-06-096** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité autorise la directrice générale à se départir des équipements électroniques suivants :

Écran d'ordinateur View Sonic, série no Q87070222695

Calculatrices Canon P102-D, série no 2E83365

Calculatrices Smith Corona SC50

Calculatrices Canon P20-DX, série no 01005462

. **ADOPTÉE.**

### B) MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES – CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGALE

**2019-06-097** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciaires. **ADOPTÉE.**

## C) RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Financière Manuvie), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, sont augmentées;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien et qu'ils jugent opportun de les accepter;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2019-06-098** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. **ADOPTÉE.**

## 10. VARIA

Aucun dossier.

## 11. COURRIER

Lettre du Ministre des Transports accordant une aide financière maximale de 506 150.\$ pour la réhabilitation de 4 segments de la chaussée et de trois ponceaux sur le rang Ste-Marie.

## 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2019-06-099** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h45. **ADOPTÉE.**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Manon Donais,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière